

« La France et les Français rendront hommage à tous les Morts pour la France le 11 novembre de chaque année, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de la commémoration de la victoire et de la paix. »

Tel est le point essentiel de la loi qui vient d'être votée par le Parlement dans le cadre d'un large consensus, exceptionnel en cette période préélectorale. Il est juste et bon de souligner que cette proposition, portée par les 47 associations du Comité d'entente élargi, a été acceptée par le Président de la République qui a su donner à sa décision une dignité et une solennité indispensables dans le cadre de la dernière cérémonie du 11 novembre 2011.

Les parlementaires, constamment tenus au courant de nos actions depuis début 2011, ont amendé le projet de loi du gouvernement en prenant en compte notre souhait de ne voir aucune cérémonie existante supprimée. Ils ont également voulu, par la loi, s'assurer que tous les noms des Morts pour la France soient inscrits sur les Monuments aux morts dans toutes les communes de la République.

Pour nous, membres d'associations patriotiques et d'anciens combattants, jeunes d'active ou retraités, civils attachés à notre Patrie, étrangers de la Légion ou anciens combattants de l'outre-mer, c'est un grand soulagement de savoir que l'unité s'est faite sur un point majeur de la mémoire de l'Histoire de notre pays : « tous les Morts pour la France ont la même valeur » quelle que soit la période de notre histoire et ceci alors même que tous les conflits ne sont pas identiques compte tenu de leur nature et de leur intensité.

Plus encore il n'y a pas de « morts pour rien » comme on l'entend trop souvent dans les médias, dans la bouche de ceux qui oublient ou qui ne veulent pas savoir que les « soldats » tombent toujours pour la défense de la France, de la Liberté ou très souvent, aujourd'hui, lors de la simple exécution des missions données par la République, notre République.

C'est pour cela que nous avons souhaité qu'un large consensus se fasse au Parlement lequel a su dépasser ses divisions pour adhérer au projet de loi du gouvernement qui a suivi la décision du président Nicolas Sarkozy.

Lui et ses successeurs élus par les Français a et auront la responsabilité de l'engagement au combat de nos troupes.

Le Président et le Parlement ont honoré tous ceux qui sont tombés pour que la France soit la France, celle que nous connaissons aujourd'hui avec sa place exceptionnelle en Europe, et son prestige auprès de bien des peuples pour son rôle singulier pour la Liberté comme pour sa contribution depuis des siècles au progrès et au développement.

Sans le vouloir, peut être, les parlementaires de la République ont rendu hommage à tous ceux qui sont tombés pour la France du temps des empires ou de la royauté. Ils ont eu raison car pour avancer dans un avenir incertain il fallait consolider le passé en s'appuyant sur ce qu'il y a de plus noble, le sacrifice des soldats et des civils morts pour la Patrie.

Le « patriotisme n'est pas mort ». Dans la plupart des pays qui viennent de se former il est un des ciments les plus sûrs. La « vieille France » vient par cette loi, qui a suscité des débats de qualité au Parlement, de renouveler un hommage à la noblesse de l'homme au service de son pays, par devoir ou par choix personnel.

« Devoir et service », je ne sais pas si ce sont des « valeurs » mais je pense que beaucoup de Français y sont sensibles même si trop, sans doute, mettent d'abord « droits et intérêt personnel » en avant.

Alors le 11 novembre ne serait-il pas aussi la bonne date pour l'éducation des jeunes ? Etat, Education nationale, Armées ont leur rôle à jouer, j'en suis convaincu. Les associations patriotiques et d'anciens combattants seront fières de s'être engagées pour la loi qui vient d'être votée si les modalités d'application allaient dans ce sens.

Je veux y croire.

Général de corps d'armée (2s) Dominique DELORT